

MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Tél / 02 32 42 86 71
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION 04/2024 Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande n°802619082 de l'entreprise STGS NORD OUEST sise Rue des Frères Lumière, 76330 PORT-JEROME SUR SEINE, en date du 16 avril 2024, de réaliser des travaux pour la pose d'une bouche incendie.

ARRETE

ARTICLE 1- L'entreprise STGS NORD OUEST est autorisée à effectuer les travaux pour la pose d'une bouche incendie effectués rue de l'Epinay.

ARTICLE 2- Les travaux sont prévus pour démarrer le 02 mai 2024 et pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 3- Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4- les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5-

- Madame Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN et
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Ampliation adressée à la Gendarmerie de SAINT GEORGES DU VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 18 avril 2024

Le Maire
Anne-Marie ROËLENS

